

Cette semaine, j'ai reçu un tas de mails me demandant de parler de la loi dite « Blanquer », qui va impacter le fonctionnement des écoles primaires.

Le 19 Mars, il y a eu une grève du personnel éducatif, qui a été très suivie. L'école de mon fils par exemple était complètement fermée. (fière de cette école engagée, bravo à vous !)

Mais c'est vrai que le projet de loi est complexe, et que de l'extérieur, on peut ne pas comprendre ce que ça raconte. Et c'est souvent quand on ne comprend pas qu'on s'énerve sur les grévistes !

Je ne savais pas moi-même ce qu'il y avait dans cette loi, du coup j'ai demandé de la documentation autour de moi pour me renseigner...

Et bah j'ai rien compris.

Des tas d'articles dans cette loi, complètement flous, qui peuvent être interprétés de plein de façons différentes.

Ca donne l'impression que c'est un brouillon, mais non ! C'est le texte définitif, qui a été adopté le mois dernier par l'Assemblée Nationale. L'ont-ils lu ? On se demande...



Bref, j'ai eu de la chance, les enseignant·es de mon école organisaient une réunion pour expliquer aux parents, alors j'y suis allée.

Ce projet de loi est complètement flou, et ce n'est pas un hasard. Car des textes de loi rigoureux, ils savent les écrire quand ils veulent.

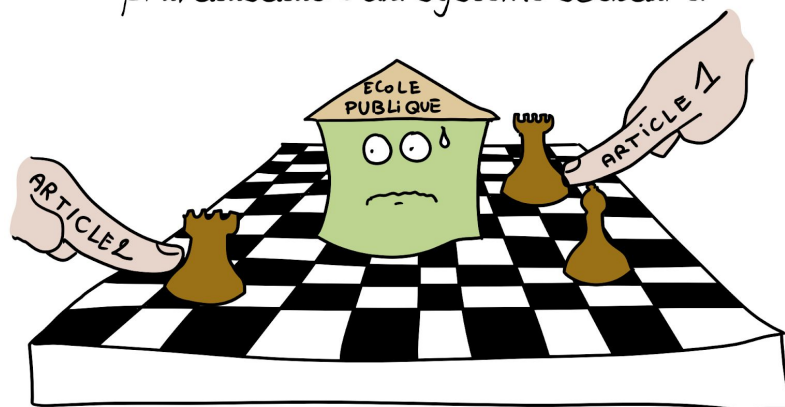
A chaque fois qu'on a soulevé des imprécisions, on nous a dit "oui oui, on va préciser" ... mais ça n'a pas été fait.

Le but, c'est qu'il soit tellement compliqué qu'on ne pourra pas expliquer aux parents en quoi il est dangereux.

Et d'ouvrir des brèches qui leur permettront de démanteler progressivement l'école publique.



Voilà le retour des personnes les plus à même de voir où ça va : le texte, pris dans l'ensemble, ne présente pas de cohérence ni de direction claire, mais chaque article, par son imprécision, pose les bases de la privatisation du système scolaire.



Qu'y a-t-il dans ce texte ? Alors déjà, Blanquer l'appelle « La loi sur l'école de la confiance ». C'est un peu comme les mecs qui disent :



Si t'as besoin de l'annoncer, c'est que c'est probablement pas vrai.

Dans les gros changements, on trouve l'article 6 dit « école du socle ». L'idée, c'est de permettre la mise en place de regroupements primaire-collège. Les directeurs de primaire deviendraient alors adjoints du principal.

Bonjour, je viens inscrire mon fils en CP !



Alors la primaire c'est dans l'aile 12, vous traversez le campus vers la zone B, gauche, droite, gauche, ça sera le bâtiment rouge sur votre droite.



M. est enseignante dans mon école. D'après elle, c'est l'article le plus dangereux du texte de loi.

Le lien de proximité et de confiance que les usagers ont construit avec l'école sera forcément impacté. Par ailleurs, il me semble que des élèves très jeunes (autour de 9 ans) ne peuvent pas, sans difficulté, côtoyer au quotidien des élèves de 15 ou 16 ans dans les espaces communs d'un collège (restauration, récréation, lieux de ressources...).

En quoi cela améliore-t-il le fonctionnement de l'école ? En quoi cela améliore-t-il les conditions d'apprentissage des élèves ? En quoi les activités de la directrice ou du directeur d'école seront-elles davantage recentrées sur l'animation et la coordination de l'équipe et des projets ? Surtout, comment règle-t-on les problèmes de proximité : le lien avec les familles, les partenaires, l'équipe pédagogique... ?



L'article 2 est un beau cadeau fait au privé. Sous prétexte de scolarisation obligatoire à 3 ans (déjà effective dans 97% des cas), les collectivités vont devoir financer les frais de scolarité des maternelles privées.

Notez, Monique : « article 2 : Les collectivités devront financer les maternelles privées, afin de permettre la scolarisation obligatoire dès 3 ans.

Mais Monsieur Blanquer, presque tous les enfants sont déjà scolarisés.

J'ai dit « Notez », Monique, pas « Réfléchissez » !



L'article 14 impacte à la fois la qualité de l'enseignement public et les conditions de travail des enseignants : les étudiants pourront dès BAC+2, se retrouver seuls en classe pour des remplacements.



Et pour anticiper toute tentative de rébellion du corps enseignant, l'article 1 permet des poursuites judiciaires s'ils expriment leur désaccord sur les réseaux sociaux.



Dans l'académie de Marseille, le directeur a carrément interdit les réunions d'information entre enseignants et parents.

Alors voilà : sous l'apparence d'un texte un peu vague dont on ne perçoit pas bien l'objectif, et avec l'étiquette marketing d'« école de la confiance », cette loi prépare le terrain pour la création d'une école à deux vitesses.



Une école publique au rabais, qui disposera de moins en moins de moyens, et où seules les personnes engagées et/ou celles qui n'auront pas le choix viendront apprendre et enseigner.

Ouvrez vos cahiers du jour, on va travailler sur les synonymes.



Prenez vos tablettes interactives, je vais vous montrer comment candidater pour une Grande École.



Et une école privée pour les autres, qui aura peut-être plus de moyens, mais dont l'objectif ne sera plus l'éducation mais la rentabilité.



Emma.